

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers-d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 06/02/ 2024

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX

PRESENTS :

Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Fabienne AGNOUX, Messieurs Gérard BRETTE, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Fernand ZANETTI.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Claude TALBERT, Georges CARAMINOT, Laurent GOURDOUX, Stéphanie MAGNE, Marie-Claude AVELINO, Audrey PAREL.

PROCURATIONS :

Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Audrey PAREL donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2024-03

Participation à l'Association « Notre Village »

Le maire explique que la commune adhère à l'Association « Notre Village »

L'association connaît des difficultés et demande aux communes adhérentes de répondre à un premier appel à cotisation qui représente 30% de la participation annuelle soit : 237.09€ et ce en attendant que le Conseil d'Administration détermine le montant de la cotisation 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme l'adhésion de la commune de ROSIERS D'EGLETONS à l'association « Notre Village » et autorise le maire à mandater la somme de 237.09€ à l'association pour faire face à ses échéances financières.

Membres : 14

Présents : 8

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire, Gérard BRETTE


**La secrétaire de séance,
Fabienne AGNOUX**

